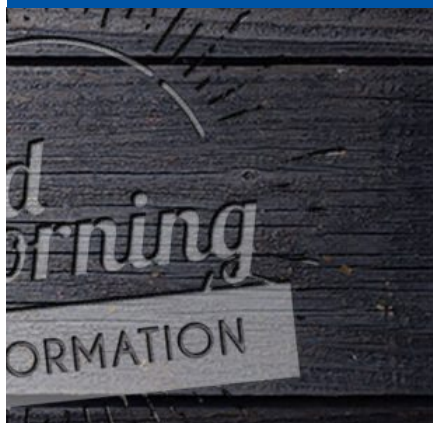


ACTUALITÉS

Good Morning la formation, épisode 4 - Le point de vue des responsables formation avec Sylvain Humeau



INTERVIEW

Publié le : 05.02.2019 - Modifié le : 04.04.2019

Pour cet épisode de l'émission Good Morning la Formation, Laurent Gérard accueille Sylvain Humeau, Président du GARF (Groupement des Acteurs Responsables Formation). Quelle tendance pour la consommation formation en 2019-2020, fin de la période de pro, CFA intra-entreprise, appli CPF,... Découvrez le point de vue des responsables formation sur la réforme et les actualités emploi-formation.



Animée, par Laurent Gérard, Good Morning la Formation est votre émission TV mensuelle d'information sur l'emploi et la formation professionnelle.

Chaque mois, un acteur politique, social, culturel ou économique se livre à une interview de 15 minutes pour donner aux spectateurs les clés de l'actualité.

Pour cet épisode de l'émission Good Morning la Formation, Laurent Gérard accueille Sylvain Humeau, Président du GARF (Groupement des Acteurs Responsables Formation).

Quelle tendance pour la consommation formation en 2019-2020, fin de la période de pro, CFA intra-entreprise, appli CPF,... Découvrez le point de vue des responsables formation sur la réforme et les actualités emploi-formation.



Introduction

Laurent Gérard : Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est le GARF aujourd'hui ?

Sylvain Humeau. Avant de vous répondre je tiens tout d'abord à préciser que le GARF à 64 ans d'existence depuis l'automne. C'est une vieille communauté de responsables formation et le « A » voulait dire « animateurs ». Aujourd'hui, on l'a remplacé par « acteurs » puisque notre public s'est élargi.

Bien sûr, on est toujours avec un cœur d'activités et un public de responsables formation d'entreprise, mais on a aussi les autres acteurs adhérents au GARF, à peu près aux alentours de 25%, ce qui n'est pas neutre et nous permet d'avoir, quand on traite des sujets, un regard multiple, ce qui est une richesse en soi.

Réforme de la formation professionnelle

L.G. Avec vous, on va avoir un angle de vue particulier, et que j'estime fondamental, c'est celui des responsables formation. Une question un peu brute de décoffrage : compte-tenu de la réforme, est-ce qu'on peut s'attendre à un trou d'air en termes de consommation formation en 2019 ?

S.H. C'est difficile comme question parce qu'il y a des entreprises qui, de toutes façons, sont parties sur le fait qu'elles n'auront plus de financement. Elles vont donc financer de leur propre poche les formations dont elles ont besoin pour faire monter en compétences leurs collaborateurs.

Il y a des dispositifs qui évoluent mais **au final, la stratégie de l'entreprise, c'est de croître sur son marché**, d'être concurrentielle, et donc d'avoir les meilleures compétences. Elles vont quand même devoir continuer à investir dans la formation. Et puis, on a d'autres visions qui génère pas mal d'inquiétudes et disent « nous on va se limiter au légal. »

L.G. Les entreprises qui ne feront pas d'alternance demain perdront l'intégralité des fonds alternance qu'elles auront versés ?

S.H. Tout d'abord, **le fait que certaines entreprises ne font pas de l'alternance aujourd'hui me questionne**. C'est une voie d'intégration dans l'entreprise qui est extraordinaire. Il y avait déjà eu depuis de nombreuses années des politiques de bonus-malus sur l'alternance : moins vous en faisiez, plus vous deviez payer une contribution, avec une aide si vous étiez au-dessus des quotas. Je trouve ça plutôt bien.

Si on aborde l'alternance, il y a aussi l'autre sujet promu par Antoine Foucher, directeur de cabinet de Muriel Pénicaud, qui souhaite que les grosses entreprises créent leur propre CFA. C'est très positif et on voit l'investissement des entreprises auprès de l'Éducation nationale, notamment pour co-construire des diplômes qui correspondent aux besoins des entreprises.

Après, c'est l'équation financière qui devient un peu compliquée. Avoir son propre CFA, à l'intérieur des grandes entreprises, je suis assez mitigé. **Ou alors je serais plutôt pour créer des CFA hors murs avec des partenariats plutôt intelligents, et là, oui, ça prend tout son sens.**

L.G. Autre point technique, la fin de la période de professionnalisation. De nombreux responsables formation s'étaient emparés de cet outil et beaucoup aujourd'hui se plaignent de sa disparition. La disparition de la période de professionnalisation, était-elle inévitable au vu de certaines pratiques ?

S.H. Inévitable... **en tout cas elle n'était pas souhaitée par les responsables formation, ça c'est sûr.** Il faut comprendre qu'un responsable formation, il est pris entre le marteau et l'enclume. Il y a d'un côté sa direction, le DAF, qui dit « Voilà cette année, comme l'année dernière, on ne dépasse pas le budget on fait la même ligne ». Sauf qu'on récupère de moins en moins, et derrière ça veut dire qu'**on est obligé de trouver des optimisations.**

Les optimisations, c'est bien sûr trouver des financements, et faire en sorte de porter par ces financements **des projets de formation qui, ne l'oublions pas, ont pour objectif de faire monter en compétences** des collaborateurs en interne, de les professionnaliser.

Et puis aussi **d'autres optimisations, tout ce qui est lié aussi au digital**, à la digitalisation de la formation, qui peuvent permettre une certaine optimisation financière. Pas dans tous les cas et pas n'importe comment bien entendu.

L.G. Alors justement Sylvain, on comprend parfaitement l'enjeu de co-construction qu'il peut y avoir sur le CPF et l'intérêt conjoint entre le salarié et l'entreprise. La future application CPF vous semble-t-elle l'outil parfait pour matcher et faire se rencontrer ces deux logiques de co-construction ?

S.H. **Pour moi, ce n'est pas un outil qui résout les problèmes.** Un outil, c'est un outil, voilà. J'utilise une appli pour commander des sushis... **Commander de la formation, c'est un petit peu différent.** Pour cette appli, il faut déjà avoir une bonne pré-orientation initiale. On ne va pas y aller en disant « Tiens, qu'est-ce que je vais faire dans deux mois comme formation ? Tiens, ça a l'air sympa, j'y vais ». Je n'y crois pas trop.

Quand on a eu cette annonce, on s'est dit pourquoi pas, il y a eu quelques réflexions. Et on a essayé de dire « on aimerait bien, en tant que représentants de l'association des responsables formation, pouvoir être aussi questionnés. » On a été, par certaines personnes uniquement, un peu étonnés d'avoir un retour nous disant « mais vous n'êtes pas concernés par l'appli CPF, puisque c'est l'individu directement en lien avec l'organisme de formation qui fait ses courses (en quelques sortes). »

Donc là, évidemment, **on n'est pas trop d'accord, surtout quand on voit comment s'est passée la mise en œuvre du CPF avant l'appli, avec le site moncompte.gouv.fr**, où là, pareil, on nous disait « l'entreprise, vous avez rien à faire, c'est le salarié qui s'en occupe tout seul ». Sauf que dans les faits, ce n'est pas du tout vrai. C'est trop compliqué, il faut vraiment accompagner, presque tenir la main. Je me suis même vu dans une université, dont je tairai le nom, accompagner un directeur de l'université pour lui ouvrir son compte.

On est dans un contexte, quoi qu'on dise, où même si on a un souhait de simplification, cela reste très compliqué.



Le responsable formation doit toujours et encore être un accompagnateur dans ces dispositifs. Pour moi, il a tout son sens avec l'appli. Sylvain Humeau, Président du GARF

Transition OPCA – OPCO

L.G. La refonte des OPCA/OPCO suscite-t-elle de l'inquiétude ou les responsables formation se disent-ils « on va retrouver, sous des formes un peu différentes, nos pratiques et nos habitudes, sous des enveloppes différentes » ?

S.H. **À partir du moment où, de toutes façons, on ne va plus, quasiment, rechercher aucun des financements, la relation va être un petit peu différente.** Les OPCO vont avoir deux missions régaliennes axées sur l'alternance, et c'est très bien. S'ils accentuent leurs règles, leurs conseils sur ce sujet-là, tant mieux. Après, c'est sur les entreprises de moins de 50 salariés. Au GARF, on peut dire qu'on n'en a pas, dans la partie entreprise, mais on en a dans les organismes de formation, bien entendu. Sur la partie entreprise, si on en a 1 %, je crois que ça doit être le maximum. On n'est pas représenté, là-dessus, on n'a pas de religion.

On sait qu'il va y avoir une période de transition qui va être entre janvier et avril, où les services des nouveaux OPCO devraient se poursuivre. **La vraie question, c'est à partir de la fin du premier trimestre, au mois d'avril, comment ça va se passer ?**

Au-delà de leurs deux missions régaliennes, comment les OPCO, certains OPCO, vont être en capacité d'accompagner les entreprises sur la partie conseil et services ? Parce que le constat que l'on a aujourd'hui, et que l'on peut avoir en travaillant depuis de nombreuses années avec différents OPCA, c'est que tous les OPCA ne sont pas égaux en termes de culture de services et de conseil. Certains sont très « je fais mon job sur la partie financement, gestion, après, au-delà, c'est point barre. » Vous pouvez toujours les appeler, vous n'allez pas en sortir. D'ailleurs, au bout d'un moment, on ne les appelle plus, c'est réglé.

Mais c'est ça, la vraie question, c'est comment arriver à changer de carte mère en 4 mois. **C'est quelque chose qui nous questionne et ça sera peut-être aussi un critère non négligeable sur le choix de l'OPCO de demain vers lequel les entreprises vont aller de façon spontanée pour travailler, pour souscrire de nouveaux services.**

L.G. Cela dépendra de la culture de services que pouvaient avoir les OPCA, et des niveaux de frais de gestion donnés par les futures conventions d'objectifs et de moyens, qui va être aussi un gros morceau de négociation. J'aimerais avoir votre sentiment sur l'alternative qui semble se présenter aux entreprises pour financer au-delà du légal. Sont-elles plus attirées par la logique du conventionnel ou par la logique du versement libre de gré à gré avec leur OPCA ?

S.H. Moi, je dirais « les deux mon colonel ! ».

Je pense qu'il faut fixer des règles au niveau du conventionnel sur des dispositifs de branche, sur des politiques de branche disant « voilà, dans notre branche on a des problématiques d'emploi, des problématiques de compétences sur des publics cibles et on met « 0,5 » par exemple.

Et puis il faut laisser le choix aux entreprises de travailler sur des dossiers spécifiques, sur leurs besoins spécifiques, de sélectionner le bon OPCO qui pourra les accompagner pour mener à bien leurs projets. Je pense que les deux ne sont pas opposables, au contraire c'est très complémentaire.

Quel avenir pour les responsables formation ?

L.G. Pour les responsables formation, est-ce que vous avez le sentiment d'être à un tournant majeur de cette profession, de cette fonction dans l'entreprise ? Certains disent que maintenant vous allez faire moins d'ingénierie financière, plus d'ingénierie pédagogique, ce qui aurait dû être la nature même de votre activité, et que finalement vous en revenez aux basiques. Comment jugez-vous ce débat ?

S.H. **Je pense que le virage a déjà été pris à la précédente réforme.** On l'a bien vu, on l'a senti.

On voit de plus en plus d'externalisation de la partie administrative dans les entreprises, pour deux raisons :

1. d'abord parce qu'on a tellement mis sous pression les fonctions supports dans les entreprises pour des raisons de performance, que vous avez des responsables formation ou des équipes formation qui se réduisent, et donc là ce n'est juste plus possible, il faut trouver des solutions.

2. Et puis le principe qui est de se recentrer sur des tâches à valeur ajoutée. Toute la partie administrative, voire même financière, et encore plus demain parce qu'il n'y en aura plus, va faire qu'effectivement il va falloir se recentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée. Et donc plus d'ingénierie pédagogique, plus d'ingénierie de certifications aussi.

Dès que vous commencez à aborder cette question de certification, vous voyez les yeux des responsables formation des entreprises qui s'ouvrent et se disent justement « moi j'aimerais bien être accompagné ». Je regardais la vidéo qui a été faite à ce titre-là, avec Yves Hinnekint (ndlr : le premier épisode de Good Morning la formation) qui nous parlait de l'accompagnement demain des OPCO de façon générale sur cette ingénierie des certifications.

Ça c'est quelque chose qui est très intéressant, et qui à mon avis va être fortement regardé par les responsables formation d'entreprises, c'est une certitude. On verra cela dans les temps qui viennent.

Conclusion

L.G. Merci Silvain de m'avoir accompagné ce matin pour prendre ce café et comme le veut la tradition, je vous laisse le mot de la fin.

S.H. Un sujet qui nous intéresse beaucoup dans les entreprises, c'est le sujet de l'AFEST, de l'Action de Formation en Situation de Travail. C'est un sujet qui va décoller fortement en 2019 et après. On voit déjà des entreprises qui commencent à travailler sur des diagnostics, ce qui est une des premières étapes dans cette démarche-là, et je trouve ça plutôt positif.

On revient ainsi un peu aux fondamentaux : le métier, le geste. Le compagnonnage, qui est né il y a je ne sais pas combien de centaines d'années (depuis le moyenne âge selon l'encyclopédie Larousse), on a l'impression qu'on revient à ces modalités de transfert de savoirs, de savoir-faire, en situation professionnelle. Alors, derrière, on le structure un peu avec l'AFEST, même beaucoup, mais je trouve que c'est bien. Et là, il y a un champ sur lequel le responsable formation peut démontrer de la compétence, et mener de très beaux chantiers.

Merci Silvain, à bientôt !

Good Morning la formation : épisode 1

La première émission a été tournée le 19 septembre dernier avec Yves Hinnekint sur les enjeux de la nouvelle réforme.

[CONSULTER L'ARTICLE SUR L'ÉPISODE 1](#)

Good Morning la formation : épisode 2

Pour cet épisode, Thierry Teboul, Directeur général de l'Afdas, répond aux questions de Laurent Gérard.

[CONSULTER L'ARTICLE SUR L'ÉPISODE 2](#)

Good Morning la formation : épisode 3

Dans cet épisode, Michel Guisembert Président de Worldskills France, répond aux questions de Laurent Gérard.

[CONSULTER L'ARTICLE SUR L'ÉPISODE 3](#)

Nous vous expliquons la réforme dans nos matinales

Retrouvez nos événements sur toute la France dans notre agenda.

[CONSULTER L'AGENDA OPCALIA](#)

Pour toute question sur la réforme:

Contactez votre conseiller formation.

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

www.opcalia.com